



OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL

Adapt WAP

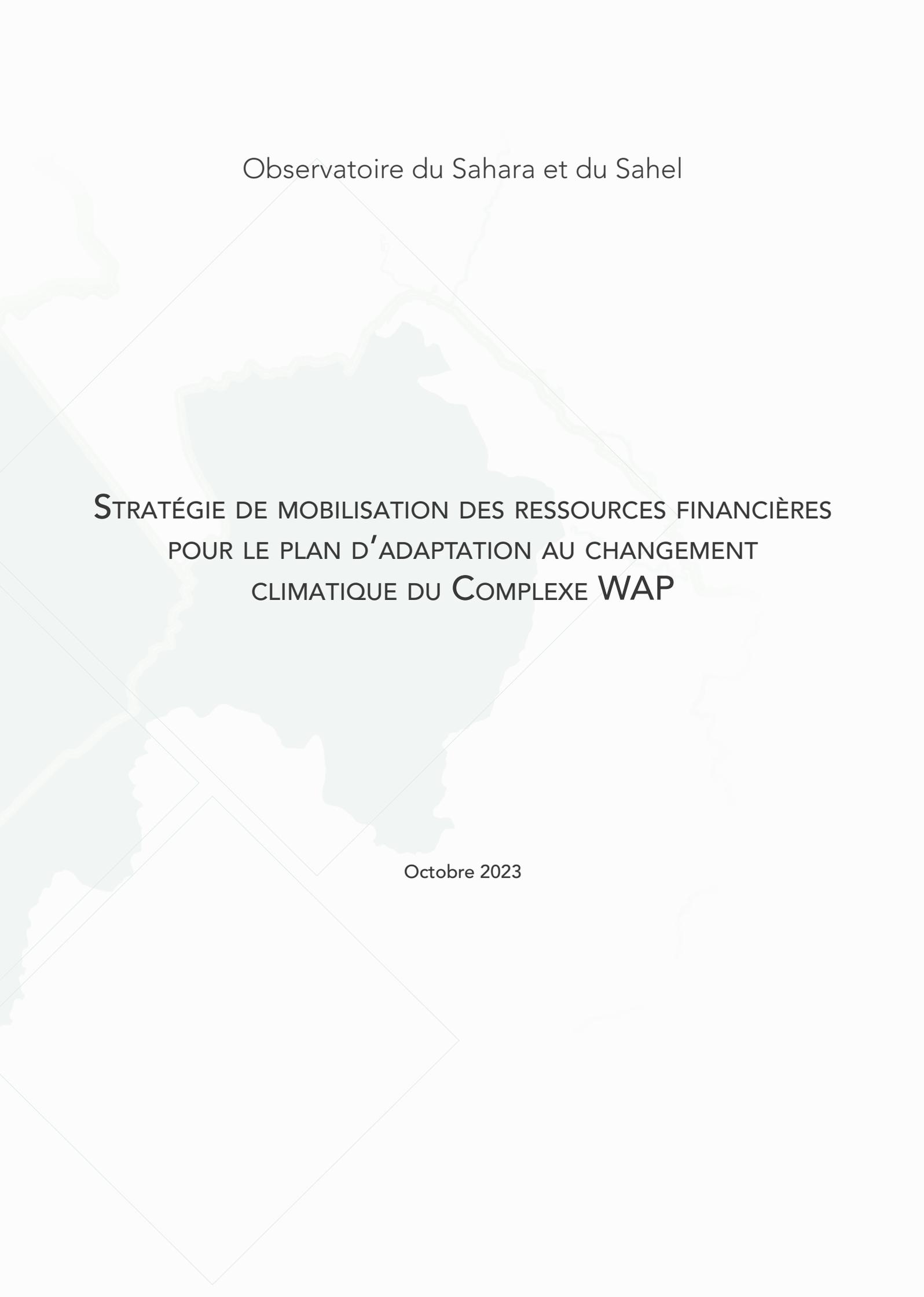
INTEGRATION DES MESURES
D'ADAPTATION AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE DANS LA GESTION
CONCERTEE DU COMPLEXE
TRANSFRONTALIER
W-ARLY-PENDJARI (WAP)



STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LE PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU COMPLEXE WAP



Observatoire du Sahara et du Sahel



**STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES
POUR LE PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE DU COMPLEXE WAP**

Octobre 2023

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations et Acronymes.....	5
Liste des tableaux.....	7
Liste des figures.....	7
1- Introduction.....	9
2- Objectif de la Stratégie de mobilisation des ressources.....	9
3- Etat des lieux des efforts de mobilisations des ressources financières dans le Complexe WAP10	
3.1- Cartographie des financements passés et existants dans le WAP.....	10
3.2- Défis et opportunités du Complexe WAP en matière de finance climatique.....	10
4- Opportunités de financements climatiques pour le Complexe WAP.....	11
4.1- Au niveau National.....	11
4.2- Au niveau International.....	12
4.2.1- Partenaires multilatéraux.....	12
4.2.2- Partenaires bilatéraux.....	13
4.2.3- Partenaires du secteur privé.....	14
5- Mobilisation des ressources financières.....	15
5.1- Approche de mise en œuvre du Système de Mobilisation des Ressources (SMR).....	15
5.2- Durée.....	16
6- Principes directeurs de la SMR.....	16
7- Suivi et évaluation de la SMR.....	16
7.1- Indicateurs de suivi-évaluation de la SMR.....	17
7.2- Outils de suivi-évaluation.....	17
8- Besoins futurs du Complexe WAP en termes de finance climatique.....	19
Références.....	21
Annexes.....	22
Annexe 1 - Financements transfrontaliers de l'ensemble du Complexe WAP.....	22
Annexe 2 - Financements identifiés au niveau des différentes aires protégées.....	24
Annexe 3 - Mécanisme de mobilisation des fond à travers le GCF.....	27
Annexe 4 - Mécanisme d'accès aux ressources du Fonds pour l'Adaptation.....	33
Annexe 5 - Crédit carbone comme source de financement.....	36

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AFD :	Agence Française pour le Développement
AMCC :	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
BAD :	Banque Africaine de Développement
CENAGREF:	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CM :	Conseil Ministériel
CMSE :	Compte multi-donateurs pour la Méditerranée du Sud et de l'Est
CCNUC	Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CS :	Conseil Scientifique
CTS :	Comité Technique de Suivi
DGEF :	Direction Générale des Eaux et Forêts
FA :	Fonds d'Adaptation
FDIC :	Fonds Danois d'Investissement Climatique
FEDA :	Fonds pour l'Energie Durable en Afrique
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM :	Facilité Française pour l'Environnement Mondial
FIQ :	Facilité d'Investissement pour les Quartiers
FPMA :	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
FPCF-FP :	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier - Fonds de Préparation
FSOA	Fondation des Savanes Ouest Africaines
GCF :	Fonds Vert pour le Climat
IINCF :	Initiative Internationale de la Norvège sur le Climat et les Forêts
IKI :	Initiative Internationale pour le climat
MAANN :	Mesures d'Atténuation Appropriées au Niveau National
MEEVCC :	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MELCD :	Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MEHU :	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
ONAP :	Office National des Aires Protégées
OSS :	Observatoire du Sahara et du Sahel
PACC :	Plan d'Adaptation au Changement Climatique
PAPEA :	Programme d'Adaptation pour les Petits Exploitants Agricoles
PDC :	Plan de Développement Communal
PDD :	Plan Directeur de Développement
PDG :	Plan de Développement et de Gestion
RBTW :	Réserve de Biosphère Transfrontalière du W

SAP :	Systèmes d'Alerte Précoce
S&E :	Suivi et Evaluation
SE :	Secrétariat Exécutif
SMR :	Stratégie de Mobilisation des Ressources
UGR :	Unité de Gestion Régionale
WAP :	W-Arly-Pendjari



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Défis et opportunités du Complexe WAP en matière de finance climatique	10
Tableau 2 - Exemple de partenaires au niveau national pour chaque pays du Complexe de WAP	12
Tableau 3 - Exemple de partenaires financiers multilatéraux dans le domaine du changement climatique	12
Tableau 4 - Exemple de partenaires bilatéraux.....	13
Tableau 5 - Exemple de partenaires du secteur privé et fondations	14
Tableau 6 - Indicateurs spécifiques de suivi-évaluation	17
Tableau 7 - Fiche d'informations sur les fournisseurs de ressources.....	18
Tableau 8 - Fiche de suivi des requêtes de financement	18
Tableau 9 - Fiche de suivi des ressources pour le SE	19
Tableau 10 - Tableau de synthèse du dispositif de suivi-évaluation pour la mobilisation des ressources...	19
Tableau 11 - Tableau récapitulatif des besoins futurs du Complexe en termes de finance climatique.....	19
Tableau 12 - Financements transfrontaliers de l'ensemble du Complexe WAP	22
Tableau 13 - Financements obtenus dans la Réserve de Biosphère W du Niger	24
Tableau 14 - Financements identifiés dans la Réserve de Biosphère de Penjari (RBP).	24
Tableau 15 - Financements Identifiés dans la Réserve de Biosphère de Arly Burkina Faso	26
Tableau 16 - Niveau de mobilisation des fonds GCF par les AE d'accès direct national et régional	26
Tableau 17 - Entités accréditées d'accès direct national ayant fait approuver un projet PMA au niveau du GCF.....	30

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Les entités accréditées au GCF et la proportion des accréditations selon la taille des projets..	28
Figure 2 - Figure 2: Entités accréditées impliquées dans les projets PMA.....	28
Figure 3 - Répartition des Entités d'accès direct national accréditées par le GCF	29
Figure 4 - Répartition des ressources mobilisées par type d'entités accréditées.....	30
Figure 5 - Répartition des entités d'accès direct des PMA par taille de projets à laquelle elles sont éligibles	31
Figure 6 - Processus d'approbation des projets au GCF	32

1- INTRODUCTION

Le Complexe W-Arly-Pendjari (WAP) est un écosystème terrestre transfrontalier, qui est composé de trois aires protégées dont la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W (RBTW) partagée entre trois pays (le Bénin, le Burkina Faso et le Niger), le Parc National d'Arly au Burkina Faso et le Parc National de la Pendjari au Bénin. Il compte environ 1 million d'habitants répartis entre ces pays (700 000 hab. au Bénin, 200 000 hab. au Burkina Faso et 100 000 hab. au Niger). Le Complexe contribue fortement aux moyens de subsistance des populations locales, dont les activités essentielles sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse et l'exploitation des ressources forestières.

Cet ensemble de biodiversité exceptionnelle est soumis à diverses menaces et pressions anthropiques et climatiques telles que les sécheresses, les inondations et les feux de végétation. Ces phénomènes, exacerbés par le changement climatique, ont accéléré la réduction des surfaces forestières et entraîné la perte des services écosystémiques, avec comme conséquence la réduction du potentiel de séquestration du dioxyde de carbone (CO₂). Face à cette situation, l'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans les actions de développement du Complexe apparaît comme une alternative pour favoriser la résilience des écosystèmes et des populations locales du Complexe WAP.

Toutefois, les outils stratégiques de gestion du Complexe WAP doivent être révisés en mettant en évidence les différents niveaux de vulnérabilité et les risques climatiques afin de mieux prendre en compte les mesures d'adaptation au changement climatique. Ces outils comprennent le Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) qui est le document de gestion pour l'ensemble du Complexe, les Plans d'Aménagement et de Gestion (PAGs) qui sont élaborés pour chacune des aires protégées des trois pays et les Plans de Développement Communaux (PDC) des communes environnantes. Le Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) développé dans le cadre du projet AdaptWAP a pour but de soutenir les plans et programmes d'adaptation individuels de ces trois pays, de renforcer la résilience des écosystèmes et d'améliorer les moyens de subsistance des populations riveraines du Complexe grâce à l'intégration des mesures d'adaptation dans les outils de gestion du Complexe.

Les études menées ont montré que la gestion durable du Complexe est fortement entravée par la variabilité des pluies et l'inégale répartition des précipitations, limitant ainsi la disponibilité des ressources en eau. A cela s'ajoute un faible potentiel de mobilisation des ressources et une mauvaise gestion de celles existantes. Ces facteurs affectent également les moyens de subsistance des populations autour du Complexe.

La présente Stratégie de Mobilisation des Ressources (SMR) est un guide pour aider les gestionnaires du Complexe WAP à établir des partenariats avec des potentiels bailleurs de fonds et pour soutenir la mise en œuvre des options d'adaptation identifiées dans le document du PACC, mis en place par le projet AdaptWAP.

2- OBJECTIF DE LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

L'objectif global de la Stratégie de Mobilisation des Ressources (SMR) du PACC-WAP est de proposer une approche claire, systématique et bien coordonnée pour solliciter des financements auprès de bailleurs de fonds afin d'assurer la mise en œuvre des options d'adaptation identifiées pour le Complexe WAP.

De manière spécifique, la SMR vise à :

- Fournir une vue d'ensemble du financement et en particulier des investissements climatiques dans le Complexe WAP ;
- Informer les acteurs de planification et de gestion du Complexe WAP, sur la mobilisation des ressources financières et ce, en adéquation avec les mesures de l'adaptation au changement climatique.

3- ETAT DES LIEUX DES EFFORTS DE MOBILISATIONS DES RESSOURCES FINANCIÈRES DANS LE COMPLEXE WAP

Cette partie présente l'état des lieux des efforts de mobilisation des ressources financières depuis l'inscription en 1996 du Complexe WAP, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

3.1- CARTOGRAPHIE DES FINANCEMENTS PASSÉS ET EXISTANTS DANS LE WAP

Dans le Complexe WAP, les ressources financières sont mobilisées par le biais de projets et de programmes. Les projets et programmes sont développés et mis en œuvre dans le cadre d'initiatives transfrontalières ou d'initiatives ciblant une ou plusieurs aires protégées de manière plus spécifique.

En ce qui concerne les financements transfrontaliers, ils proviennent de diverses sources (annexe 1). Par ailleurs, des efforts ont été déployés au niveau de différentes aires protégées du Complexe pour mobiliser d'autres ressources financières (annexe 2).

La cartographie des financements mis en œuvre au niveau du Complexe WAP fait ressortir deux projets transfrontaliers dont les objectifs principaux sont de lutter contre le changement climatique, à savoir le projet AdaptWAP, financé par le Fonds d'adaptation et le projet de Gestion Intégrée du Complexe WAP – GIC-WAP (2018-2023) financé par la coopération allemande. Les autres projets sont plutôt tournés vers l'appui direct aux communautés dans les zones tampon et de transition, en vue de renforcer et de coordonner la conservation de la biodiversité dans l'ensemble du Complexe. Ces financements ne sont pas en lien direct avec la finance climatique ou l'adaptation au changement climatique, cependant les résultats de leur mise en œuvre des activités, tels que la restauration des forêts et l'agriculture résiliente au climat, contribuent à la lutte ou à l'adaptation au changement climatique.

3.2- DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DU COMPLEXE WAP EN MATIÈRE DE FINANCE CLIMATIQUE

Dans de nombreux pays africains, les budgets alloués à la gestion des aires protégées sont insuffisants. Pour le Complexe WAP, la mise en œuvre des Plans d'Action pour la Gestion (PAGs) afin d'assurer une gestion plus résiliente des ressources exige une mobilisation de financements. Les guichets des financements climatiques offrent de véritables opportunités, et il est impératif de mettre en place des mécanismes pour favoriser le flux de financements afin de faire face aux effets du changement climatique.

Le tableau 1 présente les résultats de la cartographie des ressources passées et actuelles du Complexe WAP, révélant ainsi différentes tendances en termes de défis et d'opportunités.

Tableau 1 - Défis et opportunités du Complexe WAP en matière de finance climatique

Défis/Gaps/barrières	Opportunités
Des efforts très limités ont été déployés pour mobiliser les ressources des guichets de financement climatique	Il existe une capacité croissante à démontrer la vulnérabilité et les impacts du changement climatique
Vu les limites de la disponibilité du financement climatique, il existe un risque que les projets initiés au niveau du Complexe WAP soient perçus comme une « concurrence » par des institutions nationales	Il existe un volume croissant d'opportunités de financement bilatéral et multilatéral pour le climat (tel que le FA et le GCF)

Défis/Gaps/barrières	Opportunités
Le statut juridique du Complexe WAP peut affecter la capacité à recevoir des fonds au nom des pays, en particulier l'accès à un financement concessionnel	Les avantages en termes d'intérêt public placent les initiatives et projets transfrontaliers dans une position privilégiée quant à l'obtention d'un financement public à des conditions favorables/concessionnelles, car ils présentent des caractéristiques que les bailleurs de fonds qui accordent ces conditions favorables/ concessionnels considèrent comme les plus propices
Les parcs peuvent ne pas disposer de sources de revenus suffisantes ou de la personnalité juridique requise pour être admissibles à certaines options de financement, par exemple un emprunt	L'étendue géographique de la planification, de la mise en œuvre et du suivi au niveau du Complexe WAP correspond logiquement à l'étendue géographique des effets climatiques et est donc à même d'aboutir sur une compréhension des risques et la proposition de solutions potentielles
Les plans et stratégies nationaux d'adaptation au changement climatique ne prennent pas en compte explicitement le financement des aires protégées dans la structure de financement et des aspects transfrontaliers d'adaptation	
L'accès aux fonds climatiques et la mise en œuvre sont Complexes, et la demande dépasse la disponibilité actuelle et prévue.	

4- OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENTS CLIMATIQUES POUR LE COMPLEXE WAP

D'après la cartographie du financement climatique dans la section trois, il est clair que la contribution budgétaire de l'État pour la gestion du Complexe WAP est insuffisante. Il est donc nécessaire d'explorer davantage les opportunités offertes par le secteur privé et public, et de recourir aux sources de financement climatique disponibles au niveau national et international.

Les ressources nécessaires pour faire face au changement climatique sont disponibles à travers différents canaux, tels que les fonds pour le climat, les banques de développement multilatérales et les partenaires de la coopération au développement. Toutefois, malgré les efforts des pays développés pour mobiliser d'importants fonds afin de soutenir l'action climatique conformément à leurs obligations en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), les financements actuels restent nettement inférieurs aux besoins réels.

Les pays en développement devront trouver des ressources supplémentaires pour accéder aux fonds existants, profiter de nouveaux financements et travailler de manière stratégique avec les plans, budgets et ressources de développement nationaux et régionaux afin de répondre à des besoins croissants pour protéger les populations et appuyer les efforts d'adaptation de façon adéquate.

4.1- AU NIVEAU NATIONAL

La principale source de financement climatique au niveau national est le budget de l'État. Il s'agira entre autres d'informer et mobiliser les Ministères en charge de la conservation ou de la protection de l'environnement, pour orienter davantage de ressources financières vers l'adaptation au changement climatique. Des méthodes de lobbying et de plaidoyer peuvent être privilégiées afin d'amener les décideurs à financer certaines options d'adaptation identifiées pour le Complexe WAP à travers le PACC. Le tableau 1 présente un ensemble d'acteurs majeurs au niveau national pour chaque pays et la stratégie de mobilisation privilégiée pour leur implication.

Tableau 2 - Exemple de partenaires au niveau national pour chaque pays du Complexe de WAP

Pays	Partenaires	Stratégies de mobilisation
Bénin	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme (MENU) - Ministères liés au secteur rural - agriculture, élevage, planification, eau, etc. - Ministère en charge des finances 	<ul style="list-style-type: none"> Plaidoyers Lobbying Séminaires de sensibilisation
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC) - Ministères liés au secteur rural - agriculture, élevage, planification, eau, etc. - Ministère en charge des finances 	<ul style="list-style-type: none"> Plaidoyers Lobbying Séminaires de sensibilisation
Niger	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'environnement et de la lutte contre la désertification (MELCD) - Ministères liés au secteur rural - agriculture, élevage, planification, eau, etc. - Ministère en charge des finances 	<ul style="list-style-type: none"> Plaidoyers Lobbying Séminaires de sensibilisation

4.2- AU NIVEAU INTERNATIONAL

Au niveau international, les sources de financement proviennent notamment des contributions financières des gouvernements, des donateurs internationaux par le biais de projets financés au niveau international et mis en œuvre par les gouvernements ou des organisations non gouvernementales, des contributions de fonds fiduciaires et d'autres paiements pour des services écosystémiques.

Au niveau international, les projets susceptibles d'être financés dans le contexte du « financement climatique » demandent : (i) Un lien clairement formulé avec les effets du changement climatique ; (ii) Une connaissance et un strict respect des procédures de financement ; (iii) Un financement complémentaire (parfois), par exemple par le biais du cofinancement ou du financement groupé ou mixte provenant d'autres sources.

4.2.1- Partenaires multilatéraux

Le secrétariat exécutif (SE), en tant que partenaire majeur dans la gestion du Complexe WAP, assurera la liaison avec les donateurs et les financeurs multilatéraux, afin de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités d'adaptation prévues. Ces partenaires multilatéraux ont généralement des procédures et des directives claires à respecter et à suivre, qui devront orienter le processus de mobilisation des fonds. Des exemples de ressources multilatérales spécifiques pour les investissements verts sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 3 - Exemple de partenaires financiers multilatéraux dans le domaine du changement climatique

Ressources multilatérales	Liens vers des sites web
Fonds vert pour le climat (GCF)	https://www.greenclimate.fund
Fonds d'adaptation (FA)	https://www.adaptation-fund.org/
Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA)	https://www.un.org/ldcportal/least-developed-countries-fund-ldcf/

Ressources multilatérales	Liens vers des sites web
Fonds Biocarbone	https://www.biocarbonfund-isfl.org/
Mécanisme de mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAANN)	https://www.nama-facility.org
Fonds de partenariat pour le carbone forestier - Fonds de préparation (FPCF-FP)	https://www.forestcarbonpartnership.org/
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	https://www.thegef.org/
Le Fonds pour l'énergie durable en Afrique (FEDA) de la BAD	https://www.afdb.org/en
Facilité Africaine de l'Eau	https://www.africanwaterfacility.org/en/
Programme d'adaptation pour les petits exploitants agricoles (PAPEA)	https://www.ifad.org/en/asap
Compte multi-donateurs de la BERD pour le Sud et l'Est de la Méditerranée (SEMED)	https://www.ebrd.com/the-EBRD-and-the-SEMED.html
International Development Finance Club	www.idfc.org
Banque Mondiale	Financement de l'action climatique : les banques de développement adoptent une approche commune (banquemonde.org)

4.2.2- Partenaires bilatéraux

Il existe une variété de partenaires bilatéraux qui portent un intérêt pour le financement d'actions de lutte contre le changement climatique. Ces partenaires financent des projets par l'intermédiaire d'agences ou de programmes spécialisés qui mettent en œuvre des projets. Ils ont généralement des domaines et des secteurs d'intérêt spécifiques tels que : les énergies renouvelables, la foresterie ou l'agriculture. Pour la mobilisation des ressources, le processus identifiera les partenaires et les bailleurs de fonds des projets verts sur l'adaptation au changement climatique en Afrique, comme ceux présentés dans le tableau 4.

Tableau 4 - Exemple de partenaires bilatéraux

Ressources bilatérales	Liens vers des sites web
Agence Française de Développement (AFD)	https://www.afd.fr
Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC)	www.gcca.eu
Facilité Française pour l'Environnement Mondial (FFEM)	www.ffem.fr
Facilité d'Investissement pour les Quartiers (FIQ)	https://ec.europa.eu/

Ressources bilatérales	Liens vers des sites web
Initiative internationale pour le climat (IKI)	https://www.international-climate-initiative.com
Fonds Danois d'Investissement Climatique (FDIC)	https://www.get-invest.eu/funds/danish-climate-investment-fund-kif/
Initiative Internationale de la Norvège pour le Climat et la Forêt (IINCF)	https://www.nicfi.no/

4.2.3- Partenaires du secteur privé

Le secrétariat exécutif (SE) peut également identifier certains partenaires du secteur privé qui sont intéressés par le financement de projets verts dans le cadre d'un partenariat public privé et dans des perspectives de préservation et d'adaptation durables. Les partenaires du secteur privé sont généralement encouragés à financer des projets à travers des politiques favorables mises en place par les gouvernements nationaux. Ces incitations destinées au secteur privé peuvent inclure des allègements fiscaux et un environnement général favorable. Les investissements du secteur privé prennent généralement la forme de garanties, de prêts syndiqués, de lignes de crédit ainsi que d'investissements directs dans des entreprises. Une étude de l'OCDE (2017) a montré que le financement du secteur privé se compose habituellement de 41 % de garanties, 27 % de prêts syndiqués, 15 % de parts dans des véhicules d'investissement collectif, 9 % de lignes de crédit et 8 % d'investissements directs dans des entreprises. Des exemples de partenaires du secteur privé sont présentés dans le tableau 5.

Tableau 5 - Exemple de partenaires du secteur privé et fondations

Ressources privées	Liens vers des sites web
Fonds Acumen Inc.	https://acumen.org/about/
Allianz	https://www.allianz.com/en.html
Programme d'accès universel à l'énergie verte	https://www.greenclimate.fund/project/fp027
Caisse des Dépôts	https://www.caissedesdepots.fr/
La Caisse de dépôts et placement du Québec	https://www.cdpq.com/en
Nordea Life and Pension	https://www.nordea.com/en/
Climate Investor One	https://www.gogla.org/climate-investor-one-cio
Alecta	https://alectrautilities.com/
Storebrand	https://www.storebrand.no/en/
Zurich	https://www.zurich.com/en
Fondation des Savanes Ouest-Africaines (FSOA)	fsoactf.org

5- MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

La mobilisation des ressources est le processus grâce auquel les intervenants vont acquérir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une activité à travers l'exécution du plan d'action. Généralement, la mobilisation des ressources s'articule autour d'une combinaison d'actions visant notamment à identifier les différentes catégories de ressources à mobiliser (savoir quoi mobiliser) ; choisir les mécanismes permettant d'obtenir les ressources (savoir comment mobiliser les ressources) ; cibler les fournisseurs de ressources et comprendre leurs motivations par rapport à cette activité ou à la problématique du changement climatique.

5.1- APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE MOBILISATION DES RESSOURCES (SMR)

Le secrétariat exécutif (SE) du Complexe WAP, qui est l'institution en cours de création, aura la charge des questions administratives du Complexe, d'assurer le suivi et la mise en œuvre des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) et de contribuer à la mobilisation des ressources financières pour la gestion durable du Complexe WAP. Cette approche contribuera ou sera intégrée dans les efforts de mobilisation de ressources existants dans le WAP dirigés par la Fondation des Savanes Ouest Africaines (FSOA). L'approche pour mener à bien le processus de mobilisation des ressources suivrait cinq étapes : identifier, engager, négocier, gérer et rendre compte, et enfin communiquer les résultats.

Identifier les sources de financement : La première étape de mobilisation des ressources consiste à identifier les différents partenaires multilatéraux, bilatéraux et privés qui ont la capacité et l'intérêt pour financer de tels projets. Des exemples de partenaires avec des liens vers leurs sites web sont illustrés dans les tableaux 1, 2 et 3 présentés plus haut. Cela donnera également une idée de leurs procédures d'engagement et des directives qu'ils ont établies pour le financement de projets.

Engager : Une fois les partenaires ressources identifiés, le processus d'engagement est lancé. Les outils de plaidoyer et les modalités d'engagement font l'objet de discussions approfondies, en s'appuyant sur les partenariats établis précédemment, les initiatives existantes et les relations entre les différentes parties prenantes ainsi que les partenaires ressources identifiés. Le secrétariat exécutif, en tant qu'institution de coordination, collabore étroitement avec les parties prenantes nationales telles que l'OFINAP, le CENAGREF et le DGEF dans les trois pays, afin d'identifier les procédures d'engagement des partenaires et d'explorer les possibilités de partenariat.

Négocier : La négociation impliquera l'établissement des conditions juridiques du partenariat et la défense des intérêts des partenaires à travers diverses plateformes, notamment les réunions organisées dans le cadre des projets d'adaptation. Le Secrétariat exécutif (SE) et les autres institutions ou acteurs partenaires présenteront les idées, le calendrier et le budget du projet aux partenaires financiers. À l'issue des discussions, les deux parties parviendront à un accord pour établir un partenariat solide et s'engager sur des termes juridiques robustes.

Gérer et rendre compte : Il s'agira de rendre compte de la gestion des ressources par tous les partenaires impliqués. À ce stade, les ressources nécessaires doivent avoir été mobilisées avec succès et les activités enclenchées. Une structure de gouvernance claire doit également avoir été mise en place, en suivant les directives de mise en œuvre et les rapportage fournis et acceptés par tous les partenaires impliqués. Si besoin est, il convient de désigner un responsable dédié chargé de superviser la mise en œuvre globale de la SMR.

Communiquer les résultats : Les résultats ainsi que les leçons apprises et tous les outils de communication et de plaidoyer seront documentés et communiqués aux bailleurs de fonds et aux bénéficiaires. La communication fera appel à différents canaux, formats et langues dans le but d'atteindre un large éventail de publics. Un.e expert.e en communication sera nommé.e pour gérer tous les aspects de la communication dans le cadre de la SMR.

5.2- DURÉE

La durée de la SMR est alignée sur celle du plan d'adaptation au changement climatique du WAP, qui, à son tour, est en cohérence avec la période de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement du Complexe WAP.

6- PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SMR

La stratégie est rendue opérationnelle et mise en œuvre en tenant compte des principes directeurs suivants :

- **Soutenir la réalisation de l'objectif global du SDA du Plan d'action pour l'eau** : L'organe de gestion/coordination du Complexe maintiendra son mandat et son rôle essentiel de soutien à l'intégration régionale, nationale, paysagère par le biais du SDA qui continuera à servir d'instrument de planification clé du Complexe WAP.
- **Promouvoir l'efficience et l'efficacité** : Les entités de gestion du WAP améliorent l'utilisation efficace et efficiente des ressources disponibles de manière à assurer une gestion durable des ressources naturelles dans le Complexe. L'organe de gestion/coordination du Complexe WAP, en collaboration avec les entités nationales, identifiera, mobilisera, suivra, contrôlera et rendra compte des financements reçus aux fins de la mise en œuvre du PACC-WAP.
- **Créer des synergies** : Le processus de la SMR doit créer des synergies avec d'autres opportunités au niveau régional et national ou avec des initiatives existantes afin d'éviter la duplication dans les actions au niveau du Complexe WAP.
- **Soutenir l'innovation** : Le SE doit renforcer l'innovation à tous les niveaux du processus de la SMR.
- **Renforcer les capacités** : Le renforcement des capacités au niveau régional, national et local est un objectif permanent à soutenir pour renforcer les compétences nécessaires à la génération et au suivi du financement. Toute assistance dans les projets doit contenir des composantes claires de renforcement des capacités qui construisent et renforcent les capacités institutionnelles en ressources humaines des entités de gestion du Complexe WAP au niveau régional, national et du territoire.
- **Sensibiliser** : La sensibilisation des parties prenantes sera essentielle pour assurer la participation des principales parties prenantes au processus de la SMR.

7- SUIVI-ÉVALUATION DE LA SMR

La mobilisation de ressources financières constitue un enjeu majeur pour l'atteinte des objectifs et des résultats escomptés pour assurer la viabilité du Complexe WAP. A ce titre, le pilotage des activités de mobilisation des ressources financières doit se faire de manière méthodique et efficace. La mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation constitue un des moyens les plus efficaces pour relever ce défi.

L'organe de gestion/coordination du Complexe WAP veillera à ce que le dispositif de suivi-évaluation (S&E) pour la mobilisation des ressources soit mis en place selon les objectifs et les cibles. Par ailleurs, un système de diffusion d'informations de qualité aux partenaires et aux parties prenantes de manière exhaustive sera mis en place, tandis que les partenaires régionaux et nationaux de Complexe WAP renforceront leurs systèmes de suivi conformément aux lignes directrices sur le suivi-évaluation des projets, telles que définies dans le SDA. Le suivi et l'évaluation seront effectués par l'organe de gestion/coordination.

Toutefois, un plan d'action de mobilisation des ressources doit être élaboré, indiquant les objectifs et les résultats spécifiques, les activités clés, les responsabilités et les échéances, y compris les indicateurs. Ce plan servira de base au suivi-évaluation.

Au cours du processus de mobilisation des ressources, des rapports d'étape seront régulièrement produits pour rendre compte des progrès réalisés. Ces rapports permettront d'évaluer la réalisation des objectifs, d'identifier les défis, les risques et de tirer des enseignements.

Ces rapports pourraient inclure des rapports techniques et des rapports d'avancement produits et remis à différentes étapes du processus. Des rapports trimestriels et financiers seront également produits et diffusés tout au long du processus de mobilisation.

7.1- INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA SMR

Les indicateurs de suivi-évaluation de la SMR permettent de mesurer à la fois l'évolution générale de la mobilisation des ressources financières et le respect des échéanciers. Ce sont des informations qui permettent de comparer les objectifs en termes de mobilisations de ressources.

Le tableau 3 présente des exemples d'indicateurs de suivi-évaluation qui peuvent être appliqués pour le Complexe WAP.

Tableau 6 - Indicateurs spécifiques de suivi-évaluation

Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de Vérification
Objectif 1 : Etablir des partenariats avec d'autres partenaires techniques et financiers et mobiliser les financements auprès de ceux-ci d'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats établis avec les fournisseurs de ressources d'ici 2025 - Montant des ressources financières mobilisées auprès de chaque partenaire d'ici fin 2025 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Conventions/accords de partenariat
Résultat 1 : les ressources sont mobilisées auprès de nouveaux fournisseurs de ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux fournisseurs de ressources ayant répondu favorablement de 2022-2026 - Nombre de partenariats ayant effectivement abouti de 2022-2026 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus des réunions de suivi - Rapports d'activités

7.2- OUTILS DE SUIVI-ÉVALUATION

Les outils de suivi sont essentiels pour suivre la progression des indicateurs et constituent le pilier central du dispositif. Dans le processus de mobilisation des ressources pour le Complexe WAP, les outils de suivi-évaluation jouent un rôle fondamental. Ils peuvent inclure notamment :

- **Fiche d'informations sur les fournisseurs de ressources**

Elle rassemble les informations nécessaires sur chaque fournisseur potentiel de ressources et sera régulièrement actualisée par le responsable du suivi-évaluation.

Tableau 7 - Fiche d'informations sur les fournisseurs de ressources

Catégories de fournisseurs de ressources	Fournisseurs de ressources	Centre d'intérêt	Priorités programmatiques du fournisseur	Type de soutien /d'appui		Dates d'échéance de soumission des propositions / cycle de financement	Personnes de contact du fournisseur
				Ressources	Financement à usage restreint / non restreint		
Organisations internationales							
Ambassades et missions diplomatiques et les agences de coopérations							
ONG et associations internationales							
Fondations							

- Fiche de suivi des requêtes de financement

La fiche de suivi permet de faire périodiquement le point sur la situation d'une requête transmise à un fournisseur de ressources et les résultats obtenus.

Tableau 8 - Fiche de suivi des requêtes de financement

Fournisseurs de ressources	Contenu de la requête		Date de transmission de la requête	Date de la réponse du fournisseur	Date de la dernière relance du fournisseur	Réponse du fournisseur	Ressources mobilisées
	Ressources matérielles et humaines	Ressources financières					
Fond Vert pour le Climat (GCF)							
FSOA							
GIZ							
Fonds d'Adaptation							

- Fiche de suivi des ressources pour le SE

C'est un outil important qui renseigne sur la situation des ressources financières. Il permet au SE de prendre des décisions opportunes.

Tableau 9 - Fiche de suivi des ressources pour le SE

Fournisseur de ressources	Echelle de temps			Usage restreint ou non restreint de la ressource
	2022	2023	2024	
Fond Vert pour le Climat (GCF)				
FSOA				
GIZ				
Fonds d'Adaptation				

La synthèse du dispositif de suivi-évaluation pour la mobilisation des ressources est présentée dans le tableau 7.

Tableau 10 - Tableau de synthèse du dispositif de suivi-évaluation pour la mobilisation des ressources

Résultats attendus	Indicateurs	Sources de Vérification	Risques ou Hypothèses	Résultats obtenus	Mesures correctives
Résultat 1 : les ressources sont mobilisées auprès de nouveaux fournisseurs de ressources					
Résultat 2 : Les conditions de pérennisation de la stratégie de mobilisation des ressources sont réunies					

8- BESOINS FUTURS DU COMPLEXE WAP EN TERMES DE FINANCE CLIMATIQUE

Les besoins futurs du Complexe WAP pour la mise en œuvre des options d'adaptation prioritaires à partir de 2023 est de **13 300 000 USD** à mobiliser auprès des PTF et de la Finance Climatique internationale (tableau 8).

Tableau 11 - Tableau récapitulatif des besoins futurs du Complexe WAP en termes de finance climatique

Mesures d'adaptation identifiées comme prioritaires	Coût estimé en USD
Options transversales	3 500 000
Sensibilisation et renforcement des capacités de la population et autres acteurs locaux sur les effets du changement climatique et les mesures à prendre pour améliorer la résilience	1 500 000

Mesures d'adaptation identifiées comme prioritaires	Cout estimé en USD
Développement de systèmes d'accès au crédit	2 000 000
Secteur agriculture et sécurité alimentaire	1 800 000
Promotion de nouvelles variétés de cultures adaptées aux sécheresses, températures élevées et au stress de chaleur	1 000 000
Amélioration des techniques de conservation et de restauration des sols	800 000
Secteur Elevage	2 000 000
Appui à la lutte contre les feux sauvages de végétation pour éviter la destruction des réserves fourragères de la saison sèche	800 000
Aménagement des points d'eau pastoraux et création de banques à aliments pour le bétail et stockage des résidus de récolte	1 200 000
Secteur Foresterie et faune	2 500 000
Sensibilisation et renforcement des capacités des communautés du Complexe WAP pour la prévention et la lutte contre les feux sauvages de végétation	500 000
Appui à la restauration des paysages dégradés par la plantation d'espèces forestières résilientes aux effets du changement climatique	2 000 000
Secteur Pêche	2 000 000
Appui à la restauration des berges des cours d'eau dégradées et vulnérables	900 000
Création et promotion d'étangs piscicoles	1 100 000
Secteur Apiculture	1 500 000
Appui à la promotion de l'apiculture durable et lutte contre les maladies des abeilles	1 500 000
Coût total des mesures	13 300 000

RÉFÉRENCES

- OCDE 2017. Financement privé de l'action climatique Estimer les effets des interventions publiques. Perspectives d'action.
- OSS, 2018. <http://www.oss-online.org/en/oss-action>» [OSS Action | Observatoire du Sahara et du Sahel \(oss-online.org\)](http://www.oss-online.org/en/oss-action)
- OSS, 2018.<http://www.oss-online.org/en/project-developement>» [Développement du projet | Observatoire du Sahara et du Sahel \(oss-online.org\)](http://www.oss-online.org/en/project-developement)
- République du Bénin, 2016, Plan d'Aménagement et de Gestion Participatif de la Réserve de Biosphère de Pendjari (2016 – 2025)
- République du Bénin, 2015, Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère transfrontalière du W Bénin
- République du Burkina Faso, 2015, Plan d'Aménagement et de Gestion du parc national d'Arly
- République du Niger, 2017, Réserve de biosphère du W/Niger (RBW /Niger), Plan d'Aménagement et de Gestion 2017-2026.

ANNEXES

ANNEXE 1 - FINANCEMENTS TRANSFRONTALIERS DE L'ENSEMBLE DU COMPLEXE WAP

Tableau 12 - Financements transfrontaliers de l'ensemble du Complexe WAP

Nom du projet et objectifs clés	Années	Bailleurs
Programme RBT-WAP GIC-WAP: Restaurer les terres dans la périphérie de la réserve de biosphère du W Bénin.	2017- 2019	UE - GIZ
Mécanisme de financement durable de la conservation de la diversité biologique Financer à long terme, non seulement la conservation de la biodiversité dans les aires protégées mais aussi des activités d'écodéveloppement dans les zones adjacentes. Promouvoir la conservation et la préservation ; faire progresser l'éducation, la science, et l'écodéveloppement local à travers la promotion de la gestion écologiquement durable des ressources naturelles et de la biodiversité	2022	FSOA
Gestion efficace du Complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari (WAP) et pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines.	2022	KfW
Programme d'appui aux parcs de l'entente (PAPE) : Contribuer à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest	2011-2016	UE- UMOA
Programme Régional Parc W/ECOPAS	2001-2008	FED
Projet WAP « Renforcer l'efficacité et catalyser la durabilité du système des aires protégées du W-Arly-Pendjari (WAP) »	2008-2013	Financé par les Etats, le PNUD et le FEM
Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs Phase III (PNGT 2-3)	2013-2018	FEM
Projet « Renforcer l'efficacité et catalyser la durabilité du système des aires protégées du (WAP) » Catalyser la durabilité des écosystèmes d'aires protégées en soutenant (i) des communautés actives au sein des zones tampon et de transition ; (ii) des AP efficaces et inter reliées au niveau sous-national au sein du Complexe WAP ; (iii) de larges efforts coordonnés pour une conservation du système d'AP-WAP	2010 -2015	PNUD / UE/UEMOA

Nom du projet et objectifs clés	Années	Bailleurs
Projet AdaptWAP: Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du Complexe Transfrontalier WAP	2020- 2024	Fonds d 'Adaptation
Projet Gestion Intégrée du Complexe WAP Promouvoir un développement économique endogène, durable et inclusif répondant au défi du changement climatique.	2018-2023	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement Allemande (BMZ)

ANNEXE 2 - FINANCEMENTS IDENTIFIÉS AU NIVEAU DES DIFFÉRENTES AIRES PROTÉGÉES

Tableau 13 - Financements obtenus dans la Réserve de Biosphère W du Niger

Noms et objectifs du projet	Année	Bailleurs
Projet d'appui à la conservation de la biodiversité du Parc W/ Niger et du développement local dans certains villages mis en œuvre par l'ONG COGEZOH	2016 - 2017	GEF (SGP)
Projet de conservation des peuplements de <i>Balanites aegyptiaca</i> dans deux villages riverains du Parc W Niger (commune rurale de Kirtachi) mis en œuvre par l'ONG ATPF. Le projet vise à protéger, régénérer et valoriser les différents peuplements et améliorer les conditions de vie des bénéficiaires par la promotion des activités génératrices de revenus compatibles avec la conservation de la biodiversité dans les villages cibles.	2016 - 2017	GEF (SGP)
Projet de Suivi et Conservation des Félins du Parc National W au Niger exécuté par l'Association des Campements Touristiques pour l'Appui à la Gestion du Parc Régional du W (ACTAG/PRW). Il vise à effectuer un suivi régulier et fiable sur l'évolution de l'abondance et de la distribution des félins, Recenser, identifier et suivre dans le temps et l'espace un maximum de lions (registre d'identification) etc...	2016	CERZA
Projet de renforcement des capacités des agents de lutte anti-braconnage (LAB) exécuté par l'ONG Wildlife Angel.		UE et GIZ

Tableau 14 - Financements identifiés dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP).

Titre du projet et objectifs	Années	Bailleurs
Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN) <ul style="list-style-type: none"> Financement de frais récurrents du CENAGREF dont le PNP Assistance technique dans la surveillance, le suivi écologique et la mise en place du système de cogestion Appui des initiatives locales de développement à travers des micro-projets 	2000 – 2005	FEM/Banque Mondiale

Titre du projet et objectifs	Années	Bailleurs
<p>Projet Pendjari : Gestion transparente et efficace du CENAGREF répondant en même temps aux critères d'éligibilité à un fonds fiduciaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité et conformité avec le PAG de la Réserve de biosphère de la Pendjari • Assurance de la participation des populations résidentes à la gestion durable des zones cynégétiques • Aide aux initiatives villageoises pour la réduction de la pression sur les AP • Promotion de l'écotourisme autour de la Réserve de biosphère de la Pendjari et appui aux actions aidant à la prise de conscience. 	2000 – 2003	GIZ – FEM
<p>ProCGRN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique dans les domaines du financement durable et de la promotion touristique • Assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre de la cogestion et des actions de développement économique en périphérie à travers l'appui aux entreprises 	(2004 - 2011)	GIZ – KFW
<p>Projet Alafia</p>	2008-2010	GIZ- ONG suisse de développement Helvetas - ICA-IGE (Industries Cotonières Associées)
<p>Pro-Agri Pendjari</p> <p>Un système de gestion durable de la réserve de la biosphère de la Pendjari (RBP) compatible avec les exigences techniques et financières de la Fondation des Savanes Ouest Africaines (FSOA) est mis en œuvre avec succès.</p>	(2014 – 2017)	GIZ
<p>Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) :</p> <p>Renforcement de la protection de la biodiversité dans les écosystèmes de savanes au Nord-Bénin, par des mesures de conservation et réduction de la pression humaine sur les ressources des Parcs.</p> <p>Renforcement des Réseaux Terrestres d'Aires Protégées du Programme de Biodiversité du FEM et catalyser la durabilité des systèmes d'aires protégées Renforcement des capacités de gestion du Centre National de Gestion des Réserves de Faune - CENAGREF</p> <p>Développement et mise en œuvre des AGR</p> <p>Mécanisme de financement à long terme pour la conservation de la biodiversité</p>	2011 – 2017	FEM / BM

Tableau 15 - Financements Identifiés dans la Réserve de Biosphère de Arly Burkina Faso

Noms et objectifs du projet	Année	Bailleurs
<p>Le Projet PAPSA d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire couvrant les domaines de l'Agriculture, de l'élevage et l'Environnement.</p> <p>Améliorer la capacité des producteurs pauvres à accroître la production alimentaire et à assurer une meilleure disponibilité des produits alimentaires sur les marchés ruraux</p>	2014 - 2019	Banque Mondiale
<p>Le Programme (PADAB) II : ce programme s'est appesanti sur l'Appui institutionnel, le Développement Rural Décentralisé, l'amélioration et le développement de l'accès des populations aux services financiers offerts par des institutions de financement.</p> <p>Il contribue à la réalisation des objectifs de la Stratégie de Développement Rural relatifs à la croissance économique, à l'amélioration des revenus dans le secteur rural et à la sécurité alimentaire</p>	2010	Coopération Danoise (DANIDA)
<p>Le Projet AFAUDED : le projet visait la valorisation des PFNL, le renforcement des capacités, l'Appui aux collectivités décentralisées dans les Zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC).</p> <p>Son objectif est de contribuer à préserver et valoriser l'environnement, la faune et les produits forestiers non ligneux au bénéfice de 15 villages, soit près de 300 familles réparties sur 4 ZOVIC.</p>	2010	FFEM
<p>Le Projet de SNV : couvrant l'Agriculture, les Energies renouvelables, l'Eau-Hygiène et l'Assainissement.</p> <p>Renforcement des institutions impliquées dans la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'agriculture telles que les Agences de l'Eau (AE), les Comités Locaux de l'Eau (CLE), les communes et des organisations faitières paysannes</p>	2020	Ambassade des Pays-Bas
<p>Le projet de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature : Gestion participative des ressources naturelles, des forêts et des aires protégées, Environnement (Etudes, Education...)</p>		
<p>Le projet ADELE portant sur la réalisation des aménagements agricoles et pastoraux, Gestion des ressources naturelles, Bonne gouvernance et renforcement des capacités des acteurs locaux.</p> <p>Renforcer les capacités de gestion locale des collectivités territoriales par l'appui à l'organisation de la concertation entre acteurs autour des enjeux locaux, (ii) poursuivre le développement des capacités de production des populations pour parvenir à la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus, (iii) soutenir le développement de prestations de services de proximité au profit des producteurs.</p>	2010 - 2014	Coopération Suisse
<p>PRISMA : L'objectif du projet est de contribuer à une transformation agro-écologique adaptée au changement climatique des systèmes agro-pastoraux pour les rendre plus productifs, résilients et sains pour les animaux, les humains et l'environnement.</p>	2022-2025	UE - AECID

Source: RdBF, 2015

ANNEXE 3 - MÉCANISME DE MOBILISATION DES FOND À TRAVERS LE GCF

Dans le cadre de la lutte contre les effets néfastes du changement climatique, des institutions et des mécanismes ont été mis en place au fil des ans au niveau international pour apporter des appuis financiers et techniques aux pays vulnérables. Le plus important mécanisme financier établi à ce jour a été mis en place lors de la COP16 à Cancun en 2010 en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatiques (CNUCC) conformément à son article 11, est le Fonds Vert pour le Climat (GCF). Actuellement, il s'agit du plus grand fonds mondial dédié au climat, offrant une assistance aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), dans leurs efforts pour lutter contre le changement climatique. À cette fin, il offre un large éventail d'opportunités de mobilisation de ressources sous plusieurs formes (subventions, prêts, fonds propres ou garanties) pour le financement d'activités contribuant au renforcement de la résilience des communautés vulnérables au changement climatique et au développement sobre en carbone. Concrètement, le GCF vise à aider ces groupes de pays vulnérables à réaliser un changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique. Un équilibre 50/50 entre les investissements d'atténuation et d'adaptation est visé par le GCF¹.

Aperçu des modalités d'accès au GCF

Le Fonds Vert Climat (GCF) propose une modalité d'accès direct via des intermédiaires ou des entités de mise en œuvre nationales, régionales (ministères, ONG, banques nationales de développement etc.) et indirect via des entités régionales et internationales accréditées (banques multilatérales et régionales, agences onusiennes et bilatérales de développement, institutions financières internationales, etc.). Les entités du secteur privé peuvent également être accréditées en tant qu'intermédiaires ou entités de mise en œuvre. A la date de Juillet 2021, 113 entités ont été accréditées par le GCF dont 57 comme entités d'accès direct national, 14 entités d'accès direct régional et 42 entités d'accès international. Ces différentes entités sont accréditées selon leur capacité technique et opérationnelle à gérer des fonds et à catalyser la mise en œuvre des activités, en fonction de tailles et de catégories spécifiques de projets.

Le GCF distingue 4 niveaux ou tailles de projets :

- (i) Les micro-projets dont le montant est inférieur à 10 millions USD ;
- (ii) Les projets de petite taille dont le montant est compris entre 10 et 50 millions ;
- (iii) Les projets de taille moyenne dont le montant est compris entre 50 et 250 millions ;
- (iv) Les projets de grande taille dont le montant est supérieur à 250 millions USD.

¹ <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/financing-climate-action-jul2021.pdf>

La figure ci-dessous présente la proportion des projets approuvés selon leur taille et le type d'accréditation. La liste complète des entités accréditées par le GCF se trouve sous ce lien: <https://www.greenclimate.fund/about/partners/ae>. Cette liste est continuellement mise à jour par le GCF.

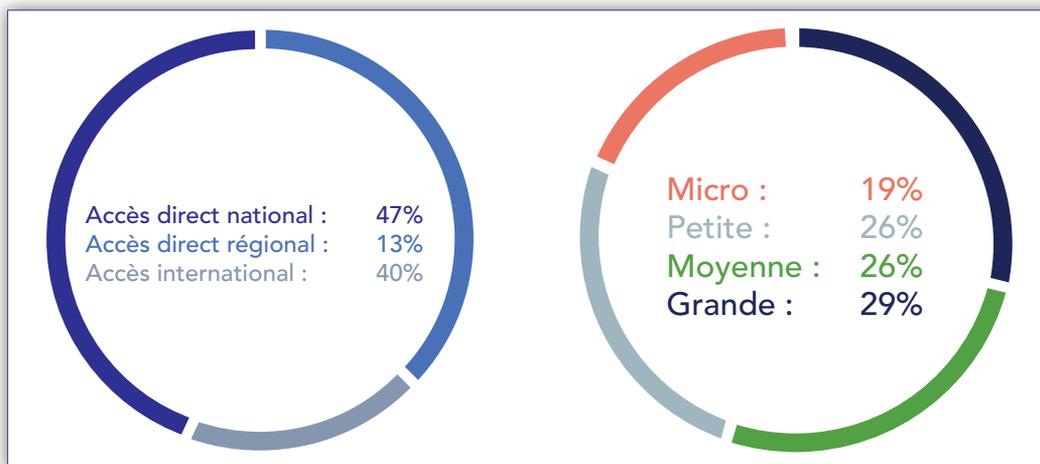


Figure 1 - Les entités accréditées au GCF et la proportion des accréditations selon la taille des projets
Source : Adapté du GCF, données de juillet 2021

Cartographie des types d'Entités Accréditées impliquées dans les projets des pays moins avancés (PMA)

Dans le cadre de la mobilisation du financement climatique, 28 entités accréditées (EA) ont porté des propositions de projets des PMA auprès du GCF. Dans ce lot, les entités nationales et régionales d'accès direct ont été faiblement représentées (voir la figure suivante).

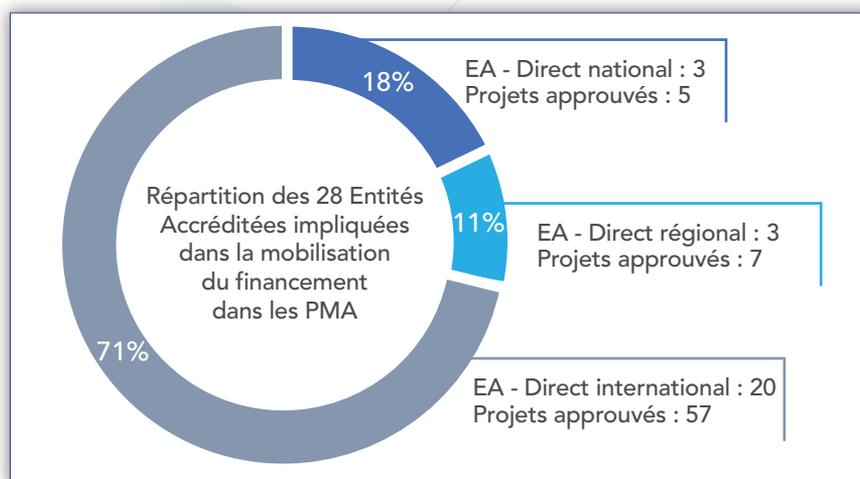


Figure 2 - Entités accréditées impliquées dans les projets PMA

Source : Adapté du GCF, données de Juillet 2021

Sur les 28 EA qui ont porté et fait approuver des projets au niveau GCF au profit des PMA, seulement 5 EA sont des entités d'accès direct national originaires des PMA. Il s'agit : du (i) Centre du Suivi Écologique (CSE) du Sénégal ; (ii) Ministry of finance and economic cooperation (MoFEC) de l'Ethiopie ; (iii) Ministry of Environment (MoE) du Rwanda ; (iv) Fondation Palli Karma-Sahayak du Bangladesh ; et (v) Infrastructure Development Company Limited (IDCOL) du Bangladesh également (cf. tableau 3 plus bas). La faible représentativité des entités accréditées d'accès direct s'expliquerait d'une part par le fait qu'elles disposent de capacités techniques et opérationnelles limitées pour percer le marché de la finance climatique. Sur 57 entités d'accès direct national accréditées par le GCF à la date de Juillet 2021, seulement 14 viennent des PMA, soit environ 25%. Ce qui signifie qu'un grand nombre des 46 PMA ne disposent toujours pas d'entité d'accès direct au niveau national.

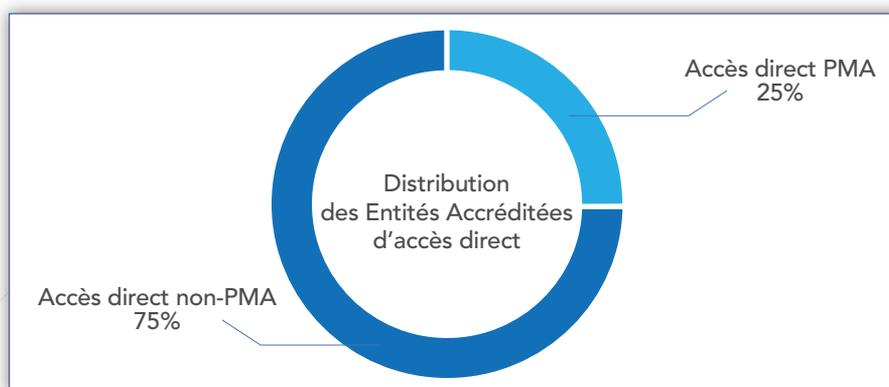


Figure 3 - Répartition des Entités d'accès direct national accréditées par le GCF

Source : Adapté du GCF, données de Juillet 2021

Bien que le nombre d'entités d'accès direct ne soit pas forcément proportionnel à la mobilisation des fonds par un pays, le fait de mobiliser des ressources du GCF à travers une entité nationale a des avantages, notamment : (i) accentuer l'appropriation nationale du projet telle qu'exigé par le Fonds, (ii) bénéficier des avantages liés à la gestion des fonds du projet pour l'exécution des activités y compris les frais de gestion octroyés dont le taux varie entre 7 et 10% selon la taille du projet. Par exemple avec une mobilisation de 2,54 milliards USD (cf. figure 3 plus haut), les frais se situeraient entre 177 à 254 millions USD en théorie, en sachant que ce montant peut être inversement proportionnel au budget du projet si ce budget est très élevé. Ces frais de gestion de projet pourront servir à investir dans le renforcement des capacités opérationnelles, techniques et humaines des institutions au niveau des pays.

Cette analyse révèle la faible représentativité des entités d'accès direct des PMA, ce qui constitue un manque à gagner dans le cadre de la mobilisation des fonds climatiques en provenance du GCF.

Capacité de mobilisation des fonds par les entités accréditées nationales et régionales

Sur la période de novembre 2015 à juillet 2021, les entités nationales et régionales ont été impliquées dans le développement et la soumission de douze (12) projets. Ces projets sont répartis comme suit : 4 projets d'adaptation, 5 projets d'atténuation et 3 projets transversaux. Le montant total mobilisé par ces deux types d'entités auprès du GCF est d'environ 0,76 milliard USD, soit 28% du montant global approuvé par le GCF au profit des PMA. Le cofinancement mobilisé se chiffre à 0,6 milliard USD, soit 12% du co-financement total des projets PMA qui est de 4,9 milliards USD. Le tableau suivant présente plus de détails.

Tableau 16 - Niveau de mobilisation des fonds GCF par les AE d'accès direct national et régional

Type d'accès direct	Nombre d'entité	Nombre de projets	Montant total (million USD)	Financement GCF (million USD)	Co-financement (million USD)	Décaissement du GCF	
						Montant (million USD)	Taux
National	5	5	445	352	94	12	3,5%
Régional	3	7	810	354	456	6	1,6%

Source : Adapté du GCF, données de Juillet 2021

Le montant mobilisé par les entités nationales auprès du GCF est de 352 millions USD et celui du co-financement est de 94 millions. A l'inverse, les entités régionales ont davantage mobilisé de co-financement, soit 456 millions contre 354 millions auprès du GCF. Cela indique la faible capacité ou les difficultés des entités nationales à mobiliser les bailleurs de fonds ou même le pays à cofinancer les projets qu'elles portent. En considérant l'enveloppe financière totale du GCF approuvée pour les PMA, soit 2,54 milliards USD (Juillet 2021), le poids des fonds mobilisés par type d'entités accréditées est présenté par la figure ci-dessous.

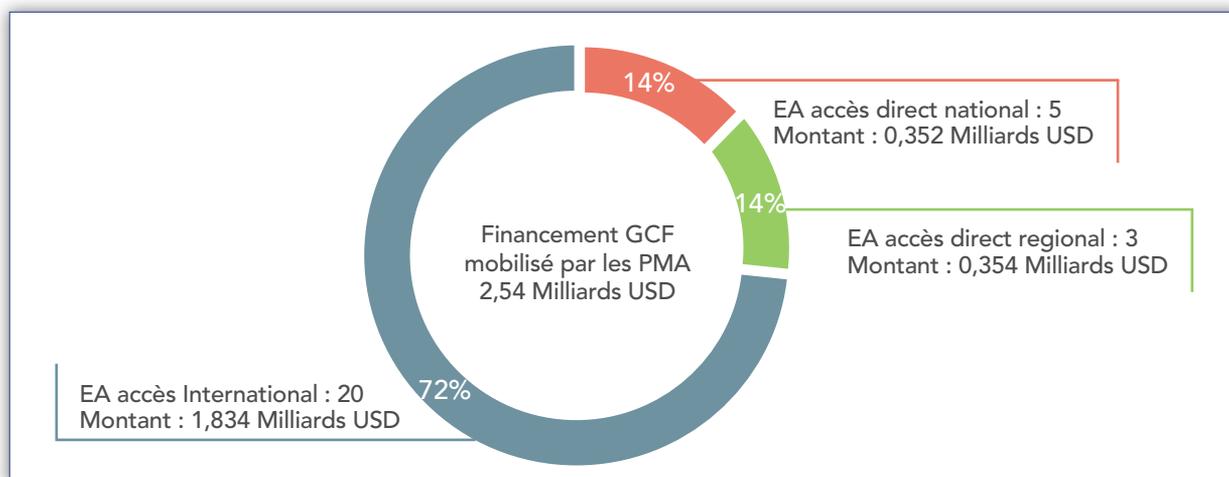


Figure 4 - Répartition des ressources mobilisées par type d'entités accréditées.

Source : Adapté du GCF, données de Juillet 2021

Il est clair que le champ de la mobilisation des financements pour les PMA est dominé par les entités accréditées d'accès internationales (environ 72% du financement). Les entités accréditées d'accès direct nationales et régionales se partagent le deuxième rang avec 14% de financement mobilisé pour chaque type. En plus, les conseils d'administration B.28 et B.29 n'ont approuvé aucun projet porté par des entités d'accès direct nationales ou régionales pour les PMA10.

En termes d'implication effective des entités nationales dans la mobilisation du financement, 5 entités sur 14 accréditées, soit 36%, ont réussi à soumettre et faire approuver une proposition de financement. Chacune n'a pu porter jusqu'à l'approbation qu'un seul projet sur la période de novembre 2015 à juillet 2021.

Les 9 autres entités d'accès direct national n'ont pas encore réussi à faire approuver une proposition de projet par le GCF.

Tableau 17 - Entités accréditées d'accès direct national ayant fait approuver un projet PMA au niveau du GCF

	Entités	Projet approuvé	Pays	Domaine	Financement (million USD)		
					Montant total	GCF	Co-financement
1	Centre de suivi écologique (CSE)	FP003 : Increasing the resilience of ecosystems and communities through the restoration of the productive bases of salinized lands	Sénégal	Adaptation	8,2	7,61	0,59
2	Ministry of finance and economic cooperation (MoFEC)	FP058 : Responding to the increasing risk of drought : building gender- responsive resilience of the most vulnerable communities	Ethiopie	Adaptation	50	45	5,00
3	Ministry of Natural Ressources (MOE)	FP073 : Strengthening Climate Resilience of Rural Communities in Northern Rwanda	Rwanda	Transversal	33,2	32,8	0,40
4	Infrastructure Development Company Limited (IDCOL)	FP150 : Promoting private sector investment through large scale adoption of energy saving technologies and equipment for Textile and Readymade Garment (RMG) sectors of Bangladesh	Bangladesh	Atténuation	340,5	256,48	84,02

	Entités	Projet approuvé	Pays	Domaine	Financement (million USD)		
					Montant total	GCF	Co-financement
5	Palli Karma-Sahayak Foundation	SAP008 : Extended Community Climate Change Project-Flood (ECCCP-Flood)	Bangladesh	Adaptation	13,3	9,7	3,60

Source : Adapté du GCF, données de Juillet 2021

Ces chiffres illustrent la faible capacité des entités nationales existantes à développer et à porter des projets et à mobiliser les ressources financières climatiques, ou du moins à porter des projets de taille financière correspondante à leur niveau d'accréditation auprès du GCF. Cela pourrait aussi s'expliquer par le fait que les pays qui disposent d'entités accréditées ne les utilisent pas suffisamment dans le cadre de la mobilisation des fonds ou ne les dotent pas suffisamment de moyens techniques pour assurer pleinement leur rôle. Le Sénégal est le seul PMA à avoir fait approuver 4 projets nationaux à la date de juillet 2021, mais seulement un seul a été soumis à travers l'entité accréditée nationale (le CSE). Cette dernière étant accréditée uniquement pour des micro-projets.

Cette faible mobilisation du financement climatique par les entités accréditées nationales des PMA peut aussi s'expliquer par le fait qu'elles sont en majorité accréditées pour des micro-projets et des projets de petite taille, et de catégorie C ou B au plan environnemental¹¹. Ce qui restreint leur champ d'action ou marge de manœuvre en termes de mobilisation des ressources pour des projets de plus grande taille. En outre, seule une entité d'accès direct national d'un PMA a été accréditée lors du Conseil B.29 de juillet 2021. Il s'agit du Development Bank of Zambia (DBZ). Cette accréditation a été obtenue avec beaucoup de conditionnalités avant la soumission d'une proposition de financement au GCF².

La liste complète des entités d'accès direct provenant des PMA ainsi que la taille des projets auxquels elles sont éligibles est présentée sous ce lien : <https://www.greenclimate.fund/about/partners/ae#:~:text=Accredited%20Entities%20carry%20out%20a,resources%20through%20multiple%20entities%20simultaneously>.

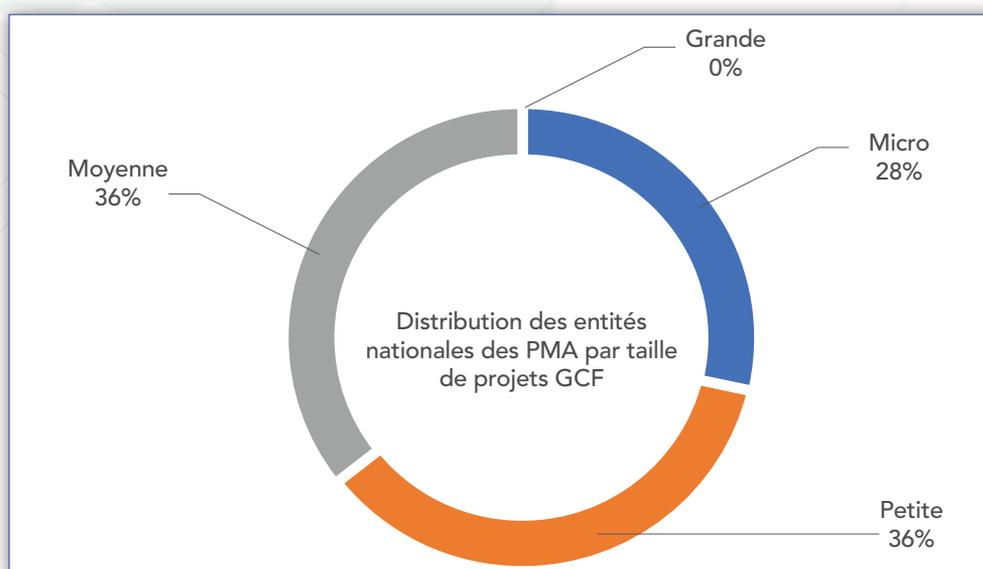


Figure 5 - Répartition des entités d'accès direct des PMA par taille de projets à laquelle elles sont éligibles

Source : Adapté du GCF, données de Juillet 2021

² https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b29-14_1.pdf

Sur les 14 entités d'accès direct nationales des PMA, 5 sont accréditées pour des projets de taille moyenne, 5 pour les petits projets et 4 pour les micro-projets. Aucune entité n'est accréditée pour porter les projets de grande taille (cf. figure 5). Au plan de catégories Environnementales & Sociales (E&S), 10 sont éligibles pour les projets de catégorie B³, 2 pour les projets de catégorie C⁴ et 2 pour les projets de catégorie A⁵.

Durée d'incubation des projets

Le processus d'approbation des projets soumis au GCF comporte plusieurs étapes depuis l'identification du projet jusqu'à la conclusion des termes juridiques de financement. Ces étapes sont représentées ci-dessous.

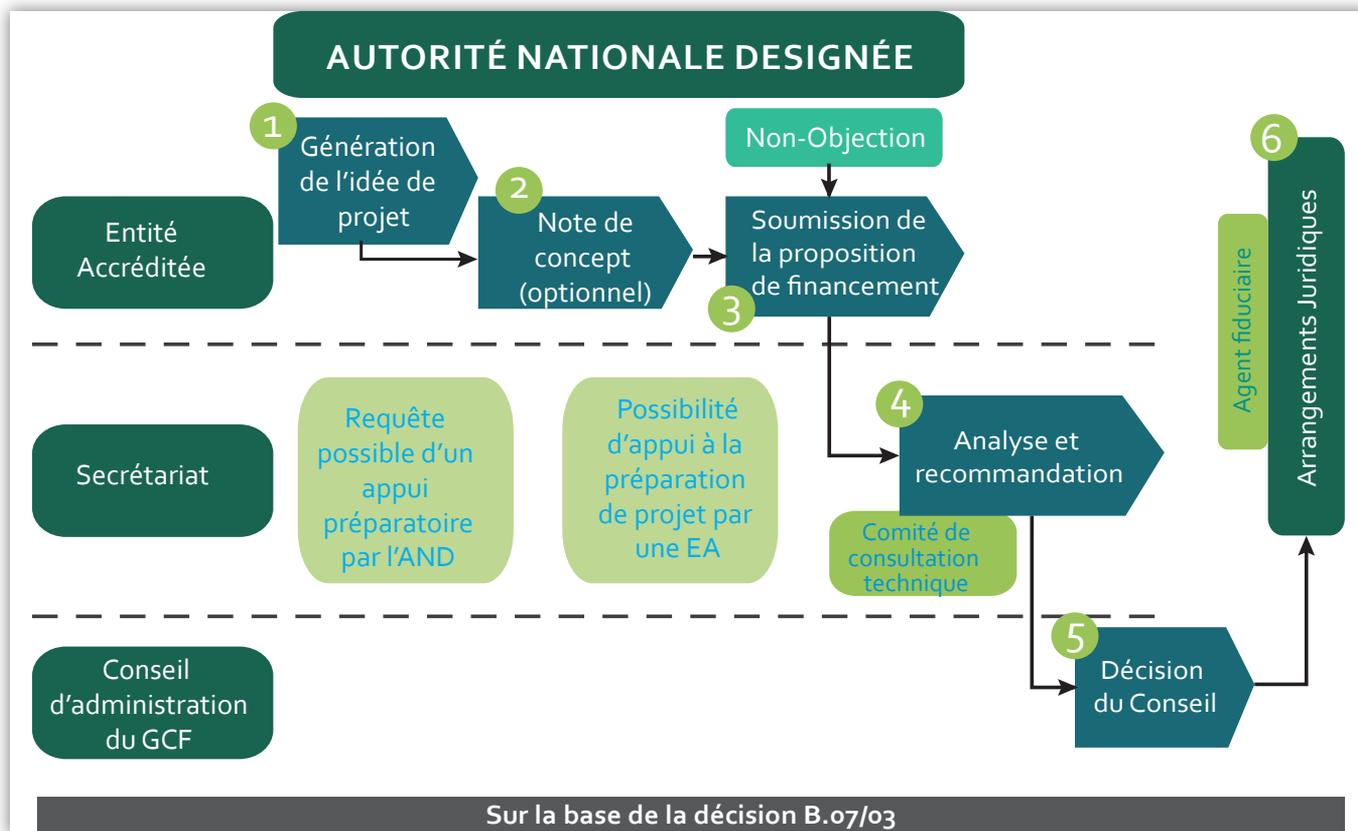


Figure 6 - Processus d'approbation des projets au GCF
Source : Stéphanie Capdeville, 2017

La durée d'approbation des projets au GCF est assez important, même pour les projets soumis via le processus simplifié (SAP). En général l'approbation des projets dure environ 619 jours ou 21 mois. La durée d'approbation la plus courte pour les projets PMA est de 113 jours (environ 4 mois) et la plus longue est de 1727, soit 58 mois ou près de 5 ans (Climate Analytics, 2021).

³ Des activités avec d'éventuels risques environnementaux et/ou sociaux négatifs limités et/ ou des impacts peu nombreux, généralement propres à un endroit, en bonne partie réversibles et facilement gérables par des mesures d'atténuation

⁴ Des activités avec des risques environnementaux et/ou sociaux et/ou des impacts négatifs minimes ou nuls.

⁵ Des activités avec d'éventuels risques environnementaux et/ou sociaux négatifs (préjudiciables) importants et/ou des impacts variés, irréversibles ou sans précédent

ANNEXE 4 - MÉCANISME D'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FONDS D'ADAPTATION

Le Fonds d'adaptation a vu le jour suite à une série de décisions adoptées par la Conférence des parties agissant comme Réunion des parties au Protocole de Kyoto (la Réunion des parties), l'organe suprême représentant les pays qui ont ratifié le Protocole de Kyoto. Le Fonds présente des caractéristiques uniques qui le distinguent de tous les autres mécanismes internationaux de financement, à savoir : i) l'accès direct à ses ressources par les pays en développement ; ii) l'originalité de sa source de financement ; et iii) sa structure de gouvernance.

ACCES DIRECT AUX RESSOURCES DU FONDS POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Le premier principe innovant du Fonds d'adaptation réside dans la possibilité d'accès direct à ses ressources par les pays en développement. Ces derniers peuvent nommer des institutions nationales en vue de leur accréditation en tant qu'institutions nationales de mise en œuvre (INM) ; elles seront chargées d'approuver les propositions de projets et programmes présentées par les pays dont elles relèvent et seront les récipiendaires directs des financements. Les pays en développement auront ainsi accès à des possibilités nouvelles de financement, ce qui favorisera un sentiment d'appropriation à l'égard du Fonds. Ils peuvent aussi choisir de s'adresser à des institutions multilatérales de mise en œuvre (IMM). Les institutions nommées doivent respecter certaines normes ayant pour but de garantir l'application de bonnes pratiques de gestion et de supervision fiduciaire, fonctions qui incombent généralement à des organisations multilatérales. Un Panel d'accréditation passe en revue les candidatures proposées et fait ses recommandations au Conseil du Fonds qui statue sur la question. Une fois les demandes de financement approuvées, les institutions de mise en œuvre répartissent les ressources aux organismes publics, aux organisations non gouvernementales et autres intervenants chargés de la mise en œuvre des projets et programmes.

Le Fonds d'adaptation est le premier mécanisme financier à être financé par une source de revenus vraiment internationale dont l'existence résulte d'un cadre d'intervention internationalement convenu sur le climat. Les projets d'atténuation du changement climatique relevant du Mécanisme de développement propre (MDP) reversent 2 % des « unités de réduction certifiée des émissions » (URCE) au compte du Fonds d'adaptation. Les certificats sont ensuite monétisés sur les marchés du carbone. C'est là une toute nouvelle démarche de coopération internationale destinée à contrer les effets néfastes du changement climatique ; les ressources allouées à l'action d'adaptation sont en général volontairement apportées par les pays développés. Toutefois, rien n'empêche le Fonds de recevoir des financements provenant d'autres sources. Il sera de plus en plus important de consolider sa base financière, car les fonds reversés par le MDP ne suffiront pas à couvrir les besoins d'adaptation croissants des pays en développement.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU FONDS D'ADAPTATION

Les modalités stratégiques élaborées par le Conseil du Fonds ne dictent pas aux pays en développement le type de mesures d'adaptation pour lesquelles ils peuvent solliciter un soutien financier ou dans quels secteurs intervenir. Il existe cependant des critères et des priorités stratégiques qui peuvent servir de guide et qui sont importantes pour faire du Fonds un instrument efficace et ciblé. Pour assurer une action cohérente et remporter l'adhésion des pays, les projets et programmes financés par le Fonds d'adaptation doivent tenir compte des stratégies nationales pertinentes, notamment les stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté, les programmes de communication nationaux et les programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique. Les parties doivent aussi tenir compte des orientations politiques et scientifiques telles que celles précédemment définies par la Conférence des parties, les rapports du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), et les informations produites par le Programme de travail de Nairobi sur l'impact, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique. Pour veiller à ce que les populations qui en ont le plus besoin bénéficient des mesures d'adaptation, le Fonds exige également des gouvernements que les propositions qui lui sont soumises tiennent expressément compte des besoins particuliers des communautés les plus vulnérables. Toutes les propositions présentées au Conseil du Fonds seront examinées à la lumière de ces priorités stratégiques.

COMMENT ACCÉDER AUX RESSOURCES DU FONDS D'ADAPTATION

Les pays en développement vulnérables peuvent avoir accès aux ressources du Fonds d'adaptation de deux façons : i) accès direct par l'intermédiaire d'une institution nationale mise en œuvre, ou ii) recours aux services d'une institution multilatérale.

Accès direct

La procédure d'accès direct offre de nouvelles possibilités aux pays en développement qui pourront bénéficier directement des ressources du Fonds d'adaptation pour financer et exécuter des projets par l'intermédiaire d'un organisme national accrédité en tant qu'institution nationale mise en œuvre (INM). Pour se faire accréditer, les institutions nationales de mise en œuvre doivent engager une procédure d'accréditation et apporter la preuve qu'elles appliquent les normes fiduciaires et les normes de gestion prescrites par le Conseil. Ces normes font partie intégrante des « Politiques et modalités opérationnelles régissant l'accès des parties aux ressources du Fonds d'adaptation » et portent sur i) l'intégrité et la gestion financières, ii) la capacité institutionnelle, et iii) la transparence et les pouvoirs d'auto-investigation.

Le Conseil du Fonds d'adaptation a créé un Panel d'accréditation composé de membres du Conseil et d'experts indépendants. Le Panel examine les dossiers de candidature des institutions nationales de mise en œuvre et formule des recommandations à l'intention du Conseil. Si l'INM ne respecte pas les normes prescrites, sa candidature pourra être représentée par le pays en développement concerné une fois certaines obligations satisfaites. L'accréditation est valable pour cinq ans, à moins que des motifs ne viennent justifier son annulation ou sa suspension. Les INM présentent au Fonds des propositions de projets et programmes pour le compte d'un pays en développement, ce qui en fait les interlocutrices directes du Fonds pour la mise en œuvre des projets et programmes. Cela étant, tout projet ou programme proposé doit bénéficier de l'aval de l'autorité désignée à cet effet par le gouvernement du pays concerné.

Accès par l'intermédiaire d'une INM

Les banques et organismes multilatéraux de développement sont invités à servir le Conseil en tant qu'institutions multilatérales de mise en œuvre. Cette procédure est semblable à celle des autres mécanismes financiers qui n'autorisent pas l'accès direct à leurs financements. Les projets et programmes d'adaptation financés par le Fonds sont mis en œuvre sur le terrain par les institutions d'exécution, sous la supervision des institutions de mise en œuvre, qu'il s'agisse d'INM ou d'IMM. Les institutions de mise en œuvre assument la pleine responsabilité de la gestion globale des projets et programmes financés par le Fonds d'adaptation dans les pays en développement dont elles relèvent et en supportent toute la responsabilité au plan de la gestion financière, du suivi et de l'établissement de rapports.

Accréditation des institutions de mise en œuvre nationales

- Les parties sont invitées à nommer une institution d'exécution nationale
- Les institutions d'exécution candidates présentent leur demande d'accréditation au Secrétariat
- Le Secrétariat examine les demandes d'accréditation et transmet les dossiers complets au Panel d'accréditation
- Le Panel d'accréditation examine les dossiers de candidature et fait ses recommandations au Conseil ou invite les institutions à fournir un complément d'informations
- Le Conseil approuve l'accréditation ou invite les institutions à fournir des informations complémentaires. L'accréditation est valable pour une période de cinq ans.

CYCLE DES PROJETS DU FONDS D'ADAPTATION ET AFFECTATION DES RESSOURCES

Le Conseil du Fonds d'adaptation a mis en place un cycle de projets conçu pour faciliter la préparation des propositions de projets et programmes et offrir ainsi une procédure d'approbation simplifiée. La procédure d'approbation simplifiée est appliquée aux petits projets d'un montant inférieur à un million de dollars. Le Secrétariat examine les propositions de projets et programmes dont il est saisi et en établit un résumé technique. Les propositions sont ensuite examinées par un comité spécialisé du Conseil, puis transmises à ce dernier pour approbation. Toutes les propositions sont placées sur le site web du Fonds d'adaptation avant d'être approuvées.

Les pays peuvent présenter en un premier temps une note de conception ou soumettre directement une proposition complète de projet ou programme. Pour simplifier la procédure, le Conseil du Fonds d'adaptation a conçu des modèles de demandes et des instructions à l'intention des pays. Le financement sera calculé sur la base du coût intégral de l'adaptation pour les projets et programmes visant à remédier aux effets néfastes du changement climatique et peut être accordé à des opérations de niveau national, régional ou local. Lorsqu'il examine les propositions, le Conseil porte une attention particulière à la compatibilité du projet ou programme proposé avec les priorités stratégiques ; aux retombées sociales, économiques et environnementales des projets ; à leur rapport coût-efficacité ; et aux dispositions en matière de suivi, d'évaluation et d'appréciation des retombées. Les critères spécifiques pour l'affectation des ressources aux parties sont le degré d'exposition ; le degré d'urgence et les risques en cas d'intervention tardive ; l'accès juste et équitable aux ressources du Fonds ; les enseignements tirés de la conception et de l'exécution des projets et programmes ; la recherche d'avantages à l'échelle régionale, dans la mesure du possible ; la maximisation des avantages multisectoriels et transversaux ; et la capacité d'adaptation aux effets défavorables du changement climatique.

Le cycle des projets

- Les pays en développement parties au Protocole de Kyoto et pouvant prétendre aux financements du Fonds peuvent soumettre leurs propositions de projets ou programmes au Secrétariat par l'entremise des institutions d'exécution nationales (IEN) ou multilatérales (IEM)
- Le Secrétariat passe en revue les propositions de projets ou programmes et transmet les résumés techniques au Comité d'examen des projets et programmes
- Le Comité d'examen des projets et programmes examine les propositions et fait ses recommandations au Conseil
- Le Conseil décide ou non d'approuver les propositions
- Si la demande de financement est approuvée, le Secrétariat passe les contrats nécessaires avec l'institution de mise en œuvre et l'Administrateur transfère les fonds nécessaires à la mise en œuvre du projet ou programme.

Toutes les propositions sont placées sur le site web du Fonds pour permettre au public de présenter ses observations.

ANNEXE 5 - CRÉDIT CARBONE EN TANT QUE SOURCE DE FINANCEMENT

Pour atteindre les objectifs de lutte contre les effets du changement climatique, deux phénomènes permettent d'évaluer :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- la séquestration de carbone par ce qu'on appelle des "puits de carbone" (forêts, sols, océans, etc.).

Pour encourager ces deux phénomènes, l'une des solutions est d'avoir recours à un mécanisme de financement de projets qui permet d'éviter les émissions ou de séquestrer du carbone : le mécanisme de crédit carbone. En effet, un crédit carbone est une unité équivalente à une tonne de CO₂ évitée ou séquestrée. C'est par exemple, le cas d'un projet de plantation d'arbres qui permettra de séquestrer 10000 tonnes de CO₂ pourrait donner lieu à l'attribution de 10000 crédits carbone s'il respecte les critères nécessaires.

L'attribution de crédits carbone

Les 5 grands critères, que l'on retrouve dans les différentes méthodologies de certification, sont les suivants :

- **L'additionnalité** : le projet n'aurait pas pu être mis en œuvre sans le financement de la vente des crédits carbone. Sans le projet, le scénario dit "de référence" aurait donné lieu à des émissions ou à l'absence de séquestration de carbone. Prenons l'exemple d'un projet de conservation de forêts. Grâce au projet, les arbres continuent à absorber du CO₂ alors que cette séquestration cesserait si la forêt était rasée. Le porteur de projet doit montrer que sans l'argent lié à la vente de crédits carbone, la forêt serait coupée.
- **Mesurabilité** : il est possible de calculer la quantité de CO₂ évitée ou séquestrée sur la base d'une méthodologie reconnue.
- **Vérifiabilité** : l'évitement ou la séquestration effective des tonnes de CO₂ vendues comme crédits carbone doit pouvoir être vérifiée et comptabilisée tous les ans pour s'assurer (un crédit = une tonne de CO₂ évitée). Cette comptabilisation doit être vérifiée par un tiers indépendant et compétent.
- **Permanence** : l'évitement ou la séquestration de carbone doit avoir lieu sur la durée (en général minimum 7 ans). Ces critères sont définis précisément dans les différentes méthodologies de certification des projets. En effet, pour qu'on parle de "crédit carbone", il faut que le projet fasse l'objet d'une certification qui permet de vérifier le respect des critères ci-dessus. Il existe plusieurs organismes de certification ou labels, les deux principaux étant Gold Standard et VCS.
- **Unicité** : l'inscription des crédits carbone relatifs à un projet sur un registre unique est la clé pour éviter les doubles comptabilités des crédits carbone.

Ces critères sont définis précisément dans les différentes méthodologies de certification des projets. En effet, pour qu'on parle de "crédit carbone", il faut que le projet fasse l'objet d'une certification qui permet de vérifier le respect des critères ci-dessus. Il existe plusieurs organismes de certification ou labels, les deux principaux étant Gold Standard et VCS.

Comment vendre un crédit carbone, et à qui ?

- Les porteurs de projets peuvent vendre les crédits carbonés à des entreprises, des collectivités ou des particuliers qui sont dans une démarche volontaire de financement de projets vertueux pour le climat. Pour les entreprises, cela fait en général partie d'une stratégie de compensation de leurs émissions (le terme de contribution s'impose désormais par rapport à celui de compensation en France ; en anglais, on parle uniquement d'offsetting).

- Les entreprises peuvent acheter des crédits carbone directement auprès des porteurs de projets ou par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées possédant un portfolio de crédits carbone, mais n'ayant aucun rôle dans la mise en œuvre des projets.
- À noter qu'il est possible de vendre des tonnes de carbone sans que le projet ne soit certifié. On parle alors de "projets non certifiés" ou de "crédits carbone non certifiés". À charge pour l'acheteur de vérifier que le projet respecte effectivement les critères nécessaires, notamment celui de l'additionnalité.

Les différents types de projets de carbone

Il existe de nombreux types de projets pouvant donner lieu à l'attribution et à la vente de crédits carbone. Ils se divisent en deux catégories : les projets d'évitement d'émissions et les projets de séquestration de carbone.

Les projets d'évitement peuvent prendre plusieurs formes distinctes :

- Les projets de développement d'énergie renouvelable. C'est le cas par exemple du projet éolien Gandhi dont l'objectif est de réduire la dépendance de l'Inde au charbon.
- Les projets ayant pour objectif une utilisation plus efficace de l'énergie. Il peut s'agir par exemple d'un projet ayant pour objectif l'installation de poêles économes en carburant dans des pays en voie de développement.
- Les projets de substitution soutenant des nouveaux procédés moins carbonés. Il peut s'agir par exemple de projets dans l'économie circulaire, dans le recyclage des déchets, ou encore de reconditionnement.

Les projets de séquestration ont pour objectif une réduction directe de la quantité de CO² présente dans l'air grâce à la préservation et l'accroissement des "puits de carbone". La séquestration de carbone est en général naturelle mais elle peut être également industrielle :

- Les projets de séquestration naturelle. En volume, les crédits carbone forestiers sont de loin les plus demandés à l'achat et de très nombreux types de projets existent (conservation, reforestation, etc.). Mais il n'y a pas que la forêt. Il existe aussi des projets de séquestration de carbone dans les océans et dans les sols.
- Les projets de séquestration industrielle. Ils sont pour la plupart encore au stade de la recherche, mais citons tout de même la technologie dite de "Direct air capture", en phase commerciale depuis peu, qui consiste à capturer du CO² avec des machines et à le stocker dans la roche.

Les projets mentionnés ci-dessus peuvent être menés aussi bien dans des pays développés que dans des pays en voie de développement. Toutefois, les projets réalisés dans les pays en développement intègrent plus souvent une dimension humanitaire et sociale.

Prix des crédits carbone

Le prix moyen d'un crédit carbone se situe entre 10€ et 500€ la tonne de CO². Toutefois, il existe des projets pour lesquels le prix peut être inférieur à 10€, c'est le cas notamment de certains projets d'énergies renouvelables. Entre 30 et 100€, on peut trouver des projets de transformation industrielle ou d'économie circulaire. Supérieur à 100€, cela sera plutôt des projets de capture de CO² technologies Complexes et encore peu matures. En effet, le prix dépendra du type de projet, sa taille, sa localisation, la méthodologie d'implémentation, ainsi que de l'offre et la demande. Soutenir des projets de transformation industrielle dans sa filière peut avoir des coûts plus importants, mais lève des verrous techniques clés pour la transition.



INTEGRATION DES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION
CONCERTEE DU COMPLEXE TRANSFRONTALIER W-ARLY-PENDJARI (WAP)

STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LE PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU COMPLEXE WAP



Boulevard du Leader Yasser Arafat
BP 31, 1080 Tunis Carthage - Tunisie
Tél. : +216 71 206 633/634
Fax : +216 71 206 636

@OSS_Comms 
@osscommunity 
@company/osscommunity 
www.oss-online.org 

